

DEMANDE D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE À LA CONDUITE D'EAU

Concerne: Autorisation de construire N° /

MAÎTRE D'OUVRAGE	Nom et Prénom			
	Adresse			
	Téléphone			
	E-Mail			

LIEU DU TERRAIN A BATIR	Localité			
	Rue			
	sur la parcelle cadastrale n°	<input type="text"/>	section	<input type="text"/>

Le compteur d'eau provisoire reste propriété de la commune. Si le compteur a été endommagé par gel, destruction volontaire et/ou négligence, les frais de réparation ou d'une nouvelle acquisition d'un compteur sont à charge du maître d'ouvrage.

Date

(Signature du maître d'ouvrage)

N° COMPTEUR			
MISE EN PLACE DU COMPTEUR		LECTURE	
DÉPOSE DU COMPTEUR		LECTURE	
CONSOMMATION TOTALE			

Le compteur d'eau provisoire reste propriété de la commune. Si le compteur a été endommagé par gel, destruction volontaire et/ou négligence, les frais de réparation ou d'une nouvelle acquisition d'un compteur sont à charge du maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage ou son représentant (Nom et prénom) : _____

Date

(Signature du maître d'ouvrage)